

Formulaire à déposer au plus tard 1 mois avant la date prévisionnelle de l'évènement au-delà de ce délai, la réservation ne sera plus garantie. Le formulaire doit être accompagné de toutes les pièces nécessaires à la constitution du dossier (liste jointe), la date de réception en mairie faisant foi.

Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Location à la journée samedi et /ou dimanche matin ou dimanche soir

EDL : salle du PDL 9h00

EDL : salle des Taillis 9h30

Location week-end vendredi et dimanche

EDL : salle du PDL 18h00

EDL : salle des Taillis 18h30

Ce document n'est pas une réponse à votre demande. Il convient d'attendre le courrier de réponse.

ville dispose de plusieurs salles de capacités différentes, pouvant être louées aux particuliers, associations et entreprises. Pour connaître les conditions de location de ces salles, vous pouvez vous adresser au service location des salles. Seules les demandes écrites seront prises en compte.

PARTICULIERS

Nom* :

Prénom* :

Adresse complète * :

Date de naissance * :

Téléphone* :

Courriel* :

TIERS SOLIDAIRE : A ne compléter que par les particuliers en cas de réservation par plusieurs personnes.

Nom* :

Prénom* :

Adresse complète * :

Date de naissance * :

Téléphone* :

Courriel* :

ASSOCIATIONS – ENTREPRISES – SYNDICS

Nom de l'entité * :

Prénom* :

Nom du représentant * :

N°Siret/ Siren ou numéro RNA*

Adresse complète * :

Téléphone* :

Courriel* :

EVENEMENT

Nature de l'événement (intitulé) * :

☐ Assemblée générale

☐ Réunion

☐ lotos, coinches

☐ Spectacle

☐ Fête familiale

☐ Mariage

Autres (Précisez) :

Nom de la salle souhaitée* :

Date souhaitée* :

Créneaux horaires* : Heure de début :

Heure de fin :

Nombre de participants (organisateur(s) inclus) * :

Restauration : Oui ☐

Non ☐

Nombre de personnes :

Si oui choisir la nature :

Si autre (précisez) :

* Les champs marqués d'un astérisque (*) doivent être obligatoirement remplis.

La réservation ne sera définitive que lorsque vous en recevrez la confirmation écrite.

A tout moment, la commune reste PRIORITAIRE de l'utilisation des salles communales, au titre de l'intérêt général, Même si celles-ci ont été préalablement réservées.

Annulation :

- En cas de désistement justifié et déclaré par écrit au moins un mois à l'avance, un remboursement des coûts de location et une restitution des chèques de caution seront opérés. En cas de problème grave et avéré, le délai pourra exceptionnellement être porté à 24 heures avant la date de la location.
- En cas d'annulation de la location par la commune pour cas de force majeure ou tout motif d'intérêt général, un remboursement des coûts de location et une restitution des chèques de caution seront opérés.
- Dans tous les autres cas, le montant de la location ne sera pas restitué par la ville de Corba

Je soussigné(e), auteur de la présente demande :

- certifie exacts les renseignements qui y sont contenus,
- m'engage à respecter le règlement intérieur d'utilisation de la salle qui aura été mise à ma disposition et en accepte les conditions.

A Le

Signature,
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la mairie de Corbas pour le traitement du formulaire "formulaire de réservation des salles municipales". La base légale du traitement est [base légale du traitement]. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : mairie de Corbas Les données sont conservées pendant une durée adaptée à l'accomplissement du service demandé Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Je dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de celles-ci en remplissant ce formulaire. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Cadre réservé à l'administration

Date de dépôt de la demande :

Demandeur :

Salle mise à disposition :

Dates :

Horaires :

Réservation à titre : ☐ **Gratuit** ☐ **Payant** **Montant :**

Cautions :

☐ **Nettoyage**

☐ **Dégradation**